



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le mardi trois juin à dix neuf heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palteau, Henri Demonceaux, Marie-Françoise Conan-Petitot, Raymonde Sévéré, Sylvie Ollivier-Henry, Maud Colbois, Eric Lenoir, Didier Porée,

Absents : Pascal PELLETIER donne son pouvoir à Didier POREE

Approbation du Compte- Rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2025.

Ajout à l'ordre du jour : néant

ORDRE DU JOUR

1- Création d'un poste d'Adjoint Technique

Le Conseil Municipal délibère pour la création d'un poste d'Adjoint Technique afin de subvenir aux besoins techniques de la commune de plus en plus importants.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents ou représentés

2- Délibération relative à la déclaration de projet se rapportant à la restauration du château du Marais

A la demande des services préfectoraux la délibération du 25 mars 2025 est complétée. Sont précisés le plan du projet, son périmètre, la destination et usage des bâtiments, les enjeux et objectifs poursuivis. Cette délibération remplacera la précédente.

Le Conseil Municipal délibère et vote

Vote pour 13 présents ou représentés

3 – Délibération relative à la signature de la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble, le tout regroupant l'ensemble des services liés à la CAF/MSA sous une seule convention.

La Communauté de Communes du Dourdannais avait conclu une CTG 2021-2024 prorogée pour 2025 puis renouvelée et signée pour 5 ans.

Le Conseil Municipal délibère et vote

Vote pour 13 présents ou représentés

4 – Délibération à la nomination d'un délégué au syndicat des transports scolaires de Dourdan

L'élection d'un ou d'une déléguée à un syndicat de communes doit se dérouler par un vote à bulletins secrets.

Par dérogation, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder par scrutin secret à cette nomination.

Le Conseil Municipal délibère et procède à la nomination de Madame Maud Clobois, nouvelle déléguée au Syndicat Intercommunal des transports.

Vote pour 13 présents ou représentés

5- Médaille du travail (30ans) 480 euros minimum

Le Conseil Municipal délibère et vote pour octroyer une prime de 500 euros correspondant à la médaille pour 30 ans de travail d'une employée communale.

Vote pour 13 ou représentés

6- Délibération visant à annuler la délibération n°03/2025 du 25 mars 2025

Il est procédé au retrait de la délibération précitée qui sera annulée.

Le Conseil Municipal délibère et vote

Vote pour 13 présents ou représentés

7 – Délibération fixant les modalités de la mise à disposition du public d'un registre pour avis suite à la procédure de modification simplifiée du PLU

Le dossier de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- Il sera consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie du 16 juin au 16 juillet 2025
- Un registre papier sera mis à disposition afin de recueillir les observations du public ; ces observations pourront être également être envoyées par courrier à l'adresse : Hotel de Ville, 93 rue du Village 91530 Le Val Saint Germain ainsi que par mail mairie@le-val-saint-germain.fr

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents ou représentés

8 – Délibération pour subvention exceptionnelle accordée aux scouts d'Arpajon

Suite à un projet de voyage du groupe du mouvement Scouts de l'Arpajonnais et suivi par des Jeunes du Val Saint Germain, il nous est demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour favoriser les échanges culturels et éducatifs entre la France et l'Albanie.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 12 présents ou représentés 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h .

Fait au Val Saint Germain, le mardi 3 juin 2025

Le Maire- Serge DELOGES